

La relecture des articles est essentielle: elle évite de mettre en circulation des idées fausses ou mal formulées. Les revues à comité de lecture se doivent de garantir l'objectivité et la rigueur du contenu des articles qu'elles publient. Le contrôle du système d'évaluation des articles de recherche par les maisons d'édition peut présenter des conflits d'intérêts et tend à privilégier la quantité d'articles publiés sur leur qualité. Au XXI^e siècle, les revues de recherche ne devraient plus appartenir à leur maison d'édition mais à leur comité éditorial, composé de chercheurs qui continueraient, comme ils l'ont toujours fait, à assurer bénévolement la vérification des articles.

La publication des articles de recherche répond à trois besoins: vérifier et sélectionner ceux qui sont publiables, les disséminer au niveau mondial et les préserver pour les générations futures.. D'un point de vue économique, la publication des œuvres de recherche est différente de celle des œuvres littéraires ou artistiques (les chercheurs sont des salariés quand les écrivains et les artistes sont des travailleurs indépendants rémunérés grâce à leurs droits d'auteur).

Quand un article a été accepté pour publication, la maison d'édition propriétaire de la revue demande aux auteurs de leur transmettre gratuitement la propriété intellectuelle de tout ce qui est présenté dans l'article (texte, figures, tableaux de données). Pour ce faire, il suffit qu'un seul des co-auteurs signe un formulaire de transfert de droits d'auteur pour qu'il engage les autres co-auteurs et donne ainsi à la maison d'édition l'exclusivité des bénéfices provenant de cet article, et ce à compter de sa date de publication et jusqu'à soixante-dix ans après le décès du dernier co-auteur. Grâce à ce système, les maisons d'édition possèdent pendant plus d'un siècle les articles publiés par les chercheurs, qu'elles peuvent ainsi revendre à ces mêmes chercheurs, sous forme d'abonnements que leurs bibliothèques achètent aux prix et conditions que les maisons d'édition leur imposent.

À la fin du XX^e siècle, les maisons d'édition pressentent les avantages de la publication numérique, qui leur permet de dématérialiser les articles et d'obtenir ainsi des coûts marginaux quasi nuls. De plus, les chercheurs se chargent eux-mêmes de la mise en page (grâce au logiciel *open source* TeX–LaTeX, qui a été développé bénévolement dans les années 1970 par Donald Knuth, professeur à l'université de Stanford). Les articles sont ensuite publiés sous forme de fichiers au format PDF que les lecteurs téléchargent et impriment eux-mêmes. Mais les maisons d'édition ont aussi compris qu'elles ont intérêt à préserver aussi longtemps que possible le modèle économique de l'imprimerie, car il leur donne la propriété aussi bien des articles que des revues de recherche. Quelques-unes d'entre elles* ont alors acheté les revues les plus réputées et se sont

* Elsevier, Springer Nature, Blackwell-Wiley, Taylor & Francis...

constituées en oligopole afin de contrôler le marché à l'échelle mondiale et préserver ainsi leurs profits mirobolants (jusqu'à 40 %, voire au-delà!). Cela fait près de vingt ans que les bibliothécaires dénoncent les tarifs exorbitants qu'elles pratiquent, qui les contraignent à interrompre leurs abonnements aux revues des maisons d'édition académique trop faibles pour affronter la concurrence de cet oligopole... qui interdit même aux bibliothécaires de divulguer les contrats d'abonnements, sous peine de poursuites! La majorité des chercheurs ignorent ces problèmes, ou ne se sentent pas concernés, faute d'information sur le fonctionnement du système d'abonnement aux revues de recherche et sur les dépenses extravagantes que cela entraîne pour l'État.

Le coût faramineux des publications scientifiques

Les chercheurs souhaitent avant tout que leurs articles soient lus et utiles. Il suffit donc que ceux-ci soient téléchargeables gratuitement à partir de plateformes mises à leur disposition, comme le sont les grands équipements publics, tels les centres de calcul et le réseau informatique Renater. Ceci permettrait aux chercheurs retraités ou dont l'institution n'a pas les moyens de payer les abonnements (ceux travaillant pour le secteur privé ou pour une *start-up*), mais aussi à tout citoyen d'être informés des résultats qu'obtiennent les chercheurs grâce au financement public. Ceci est affaire d'équité, mais aussi de bon sens : les résultats de la recherche ne sont utiles que si les articles publiés sont lus! Hélas, les quelques maisons d'édition qui dominent le marché sont passées expertes en matière commerciale et juridique pour limiter l'accès aux revues de recherche, qui sont pour elles des marchandises, sur la rareté desquelles elles ont beau jeu de spéculer. Ainsi font-elles payer aux chercheurs le droit de lire leurs propres articles sur Internet, ou le droit de les mettre en ligne en accès libre sur le site de la revue (ce qui est de la publication à compte d'auteur). De plus, les prix qu'elles pratiquent ne sont pas du tout en rapport avec les services qu'elles rendent : il ne s'agit plus d'édition imprimée diffusée par la poste, mais d'édition électronique mise en ligne sur le Web.

Par exemple, l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) verse 34 millions d'euros par an à la maison d'édition Elsevier pour l'abonnement à ses deux mille revues à comité de lecture (rédigées, relues et en partie mises en forme par des chercheurs qui ne sont pas payés par Elsevier), soit en moyenne 17 000 euros par revue et par an*. De même, si un chercheur veut publier en accès libre un article dans *Nature Communications*, il doit verser 3 700 euros** à la maison d'édition Springer Nature. Nombre de revues font mieux encore grâce au « modèle hybride » : pour un même journal, elles font payer à la fois les

* Selon le site *d'opinions Rue89*, billet du 10 Novembre 2014.

** Détails sur nature.com/openresearch/publishing-with-npg/nature-journals